

**OBJET : APPROVISIONNEMENT DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES ANNEES 2005 A 2007. APPROBATION
DU PROJET DE MARCHÉ ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de Marché,

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,

Vu l'article 4 du Guide des procédures adaptées approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 31 mars 2004,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et
stationnement,

A L'Unanimité

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le choix d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un
marché à bons de commande relatif à la fourniture de fioul domestique pour les années 2005 à
2007 et comportant les seuils annuels suivants :

Minimum : 30 000 € TTC

Maximum : 91 000 € TTC

Les dépenses en résultant seront effectuées à l'imputation suivante, 102/60621 sur différents
codes fonctionnels du budget communal.

le Maire